



Peut on resilier son contrat

Par **sam**, le **01/03/2010** à **19:42**

Bonjour, suite a demarchage par telephone on ma proposer un contrat de pose de panneaux solaire j ai signer le contrat avec leur representant 1 semaine apres soit le 7 janvier, mais l autorisation de poser des panneaux solaire prendra effet le 18 avril (mairie + batiment de france qui donne son feu vert) mais je ne pas fait d autres devis celui ci me parait tres cher, peut on le resilier alors que les 14 jours sont passés ?
merci de votre reponse.